

**Gommes, résines et autres sucs et extraits végétaux****Note.**

1.- Le n° 13.02 comprend notamment l'extrait de réglisse, l'extrait de pyrèthre, l'extrait de houblon, l'extrait d'aloès et l'opium.

En sont, par contre, exclus :

- a) les extraits de réglisse contenant plus de 10 % en poids de saccharose ou présentés comme sucreries (n° 17.04);
- b) les extraits de malt (n° 19.01);
- c) les extraits de café, de thé ou de maté (n° 21.01);
- d) les sucs et extraits végétaux constituant des boissons alcooliques (Chapitre 22);
- e) le camphre naturel et la glycyrrhizine et les autres produits des n°s 29.14 ou 29.38;
- f) les concentrés de paille de pavot contenant au moins 50 % en poids d'alcaloïdes (n° 29.39);
- g) les médicaments des n°s 30.03 ou 30.04 et les réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins (n° 38.22);
- h) les extraits tannants ou tinctoriaux (n°s 32.01 ou 32.03);
- ij) les huiles essentielles, liquides ou concrètes, les résinoïdes et les oléorésines d'extraction, ainsi que les eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles et les préparations à base de substances odoriférantes des types utilisés pour la fabrication de boissons (Chapitre 33);
- k) le caoutchouc naturel, le balata, la gutta-percha, le guayule, le chicle et les gommes naturelles analogues (n° 40.01).

N° de position	Code du S.H.	
<b>13.01</b>		<b>Gomme laque; gommes, résines, gommes-résines et oléorésines (baumes, par exemple), naturelles.</b>
	1301.20	- Gomme arabique
	1301.90	- Autres
<b>13.02</b>		<b>Sucs et extraits végétaux; matières pectiques, pectinates et pectates; agar-agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés.</b>
		- Sucs et extraits végétaux :
	1302.11	-- Opium
	1302.12	-- De réglisse
	1302.13	-- De houblon
	1302.14	-- D'éphédra
	1302.19	-- Autres
	1302.20	- Matières pectiques, pectinates et pectates
		- Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés :
	1302.31	-- Agar-agar
	1302.32	-- Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés
	1302.39	-- Autres